

ATIONS UNIES  
ONSEIL  
E SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4137  
16 décembre 1958  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT  
DE L'ARGENTINE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 5 décembre 1958 par le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, accréditant M. Mario Amadeo comme représentant de l'Argentine au Conseil de sécurité et M. Constantino Ramos comme représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----